Rapport des factures supérieures à 25 000 $

Pour la période du 1er janvier au 31 mars 2023

Nom du fournisseur	Nature de la dépense	Montant total de la dépense prévue	Date	Montant de la facture	Publié au SEAO
Aucun contrat				-	
			Total:	-	
				- $	

Publication en vertu de l'article 477.5 de la Loi sur les cités et villes du Québec. Cette liste est mise à jour mensuellement.

Richard Pleau, secrétaire-trésorier
Lorrainville - 24 avril 2023